



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Bayonne, le 23 janvier 2020

*Service Gestion et Police de l'Eau*

**Affaire suivie par : Valérie Michel**  
**Téléphone : 05 59 01 64 19**  
**Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr**  
**Réf : VM LET200040**

Lettre recommandée avec AR N° 1A 177 290 5900 4

Madame le Maire,

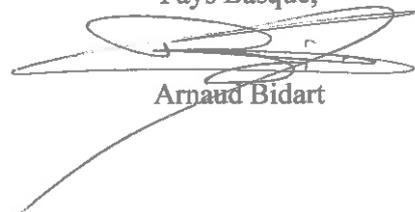
Suite à notre courrier du 11 décembre 2019 concernant le confortement de berge du ruisseau Berroueta (Ruisseau Mendionde), je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement de l'opération.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir afficher en mairie les copies du récépissé et de ce courrier pendant une durée minimale d'un mois. A l'accomplissement de cette formalité, je vous invite à m'adresser en retour le certificat d'affichage ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
Le responsable de l'unité Police de l'Eau  
Pays Basque,



Arnaud Bidart

Madame le Maire  
Mairie d'Urrugne  
Hôtel de Ville  
64122 Urrugne